



«Une commune en construction – Participons à son avenir!»

Premières mesures concrètes

Le Conseil communal est très heureux des résultats du projet «Une commune en construction – Participons à son avenir!» qui a permis de fixer les objectifs de la législature.

Première mesure pour les réaliser, le Conseil communal a décidé de constituer trois groupes d'usagers consacrés à la gestion des déchets, aux transports publics et aux prestations administratives. Toute la population est invitée à y participer dans ce numéro!

Les groupes de travail l'ont dit cet automne, les acteurs de la Commune doivent mieux se connaître. Deuxième mesure, le Conseil communal réalisera au printemps quatre réseaux permanents sur les thèmes «habiter», «vivre», «entreprendre» et «découvrir». Ces réseaux pourront faire des propositions et être impliqués dans des projets importants, comme la révision de notre plan d'aménagement du territoire.

Pour exister, il faut être sur la toile. Aussi, troisième mesure, le Conseil communal entend faire du site Internet de la Commune un véritable portail d'entrée pour Val-de-Ruz. Pour faire connaître la vie de notre région, il offrira aux acteurs associatifs, économiques et touristiques, la possibilité d'introduire sur le site de la Commune leurs coordonnées, un aperçu de leurs prestations et un renvoi vers leur page Internet.

D'avance, nous comptons sur vous pour aller de l'avant. Un grand merci à toutes et à tous pour votre aide !

Christian Hostettler, Armand Blaser, Anne-Christine Pellissier, François Cuhe, Claude-Henri Schaller, Patrice Godat

Actualités

Circulation routière dans le village de Dombresson

Pour la période du 10 mars au 31 juillet 2014, un arrêté temporaire a été pris afin de permettre les travaux de remplacement du cadastre souterrain et le réaménagement de la route cantonale 1003, Grand'Rue et La Champey à Dombresson.

Afin d'assurer la sécurité des écoliers sur le chemin du Ruz Chasseran, des mesures de restrictions du trafic seront appliquées: la circulation sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules sur les Oeuches et sur la rue Dombrice à leur intersection avec le chemin du Ruz-Chasseran.

Les contrevenants à ces mesures de sécurité seront amendés conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Anniversaires et jubilés

Fêteront en mars 2014,

- Sumi Janine et Gilbert à Chézard-Saint-Martin leur 50 ans de mariage;
- Geiser Marguerite à Fontaines ses 90 ans;
- Hofmann Claudine à Fontainemelon ses 90 ans;
- Vauthier Nadine à Chézard-Saint-Martin ses 100 ans.

Composition du Conseil général

Depuis le début de la législature, plusieurs modifications ont été enregistrées au sein du Conseil général.

Ainsi, Mmes Fischer Christine (PS) et Tullii-Bolle Marie-Pierre (PS) ainsi que MM. Debrot Laurent (Verts) et Rouiller Luc (PLR) ont été remplacés par Mme Aebi Florence (PS) et MM. Cerini Claudio (PS), Douard Romain (Verts) et Masini Christian (PLR).

En tout temps, les compositions de l'ensemble des Autorités sont consultables sur notre site Internet.

Eclairage public et économie d'énergie

Quelque 680 luminaires sur 2'100 fonctionnent encore avec des lampes à la vapeur de mercure sur l'ensemble du territoire communal. Ce type d'ampoules sera retiré du marché et son utilisation interdite dès 2016. Le Conseil général a donc adopté, en août 2013, un crédit-cadre permettant l'assainissement de l'éclairage public sur quatre ans pour un coût net de CHF 673'200.-.

La première étape s'est terminée aux Geneveys-sur-Coffrane où les têtes des lampadaires ont été remplacées par de nouveaux équipements à la technologie LED qui permettent des économies d'énergie non négligeables. L'économie financière induite, après assainissement de l'ensemble des sources lumineuses non conformes, avoisinera annuellement environ CHF 22'000.- dès 2017. Ce potentiel pourra encore être accru par une réduction de l'intensité lumineuse durant certaines heures de la nuit. Parallèlement, les installations d'éclairage public seront reliées à un compteur et l'énergie ne sera plus facturée à forfait, mais en fonction de la consommation réelle.

Un des piliers de la politique énergétique de la Confédération étant l'efficacité, nous sommes heureux de contribuer ainsi à cet objectif en assainissant notre éclairage public, tout en visant l'autonomie énergétique figurant dans le programme de législature du Conseil communal.



Appel à la population

«Une commune en construction – Participons à son avenir!»

Des groupes d'usagers pour améliorer nos prestations

Les heures d'ouverture de nos guichets répondent-elles à vos besoins? Etes-vous satisfait des réponses qui vous sont données dans vos démarches administratives? L'organisation de nos déchèteries est-elle adaptée aux personnes âgées? Comment penser l'organisation du ramassage des déchets à l'échelle de la Commune? Comment mettre en adéquation l'offre en transports publics avec les besoins de la population? Les informations transmises à la population sont-elles claires et pratiques? etc.

Pour apporter de premières réponses à ces questions, le Conseil communal a lancé, en août 2013, une démarche qualité qui permet à chaque habitant de la Commune de signaler tous les problèmes qu'il pourrait constater, directement aux guichets de l'administration, par courriel (qualite.val-de-ruz@ne.ch) ou via un formulaire en ligne sur Internet (<http://www.commune-val-de-ruz.ch/fr/administration/demarche-qualite/>).

Pour répondre au mieux aux attentes de la population, le Conseil communal n'entend pas en rester là. Il souhaite constituer des groupes d'usagers chargés de l'accompagner dans l'étude des besoins, la conception, la mise en place et l'évaluation de prestations délivrées par la Commune. Il s'agit ici de réaliser très concrètement une proposition émise dans le cadre du projet «Une commune en construction - Participons à son avenir!».

A ce stade, trois groupes d'usagers seront prochainement constitués pour se pencher sur les prestations suivantes:

- 1) ramassage des déchets et gestion des déchèteries;
- 2) organisation des transports publics;
- 3) guichets administratifs et prestations sur Internet.

Composés de personnes représentatives de la population valdruzienne (lieu de résidence, âge, profil socio-professionnel, etc.), les groupes d'usagers devraient se réunir trois à quatre fois par année.

Le Conseil communal serait très heureux de pouvoir compter sur votre collaboration! Vous êtes intéressé à participer concrètement à la construction de notre Commune? Il vous suffit tout simplement de remplir le talon d'inscription ci-dessous et de nous le retourner. D'avance merci et au plaisir de compter sur votre aide!

Talon d'inscription aux groupes d'usagers:

Nom:

Prénom:

Rue, no.:

No. postal: Localité:

Téléphone:

Natel:

Courriel:

Je souhaite participer au(x) groupe(s) d'usagers suivant(s)

- Ramassage des déchets et gestion des déchèteries
- Organisation des transports publics
- Guichets administratifs et prestations sur Internet

A retourner

Par courriel: qualite.val-de-ruz@ne.ch
Par courrier postal: Commune de Val-de-Ruz
«Groupes d'usagers»
Epervier 6
2053 Cernier

| Nom du projet | Estimation du patrimoine immobilier et évolution |
|------------------------------------|---|
| Projet à réaliser | Inventaire et évaluation de l'état du patrimoine immobilier en deux temps: 1. estimer la valeur des biens du patrimoine financier pour en connaître les rendements précis et l'état dans lequel ils se trouvent afin de pouvoir définir une stratégie dans ce domaine; 2. étudier le patrimoine administratif avec indication des amortissements, réserves existantes et bilan énergétique. |
| Situation actuelle | Manque d'indicateur définissant précisément la valeur réelle du patrimoine financier et administratif de la Commune de Val-de-Ruz. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Faire apparaître clairement l'étendue du patrimoine, sa valeur et son état par standard de qualité et ses besoins globaux de mise à niveau. Présenter cette situation au Conseil général; • prévoir l'enveloppe d'un crédit cadre pour le maintien de la valeur du patrimoine, l'isolation et la rénovation du patrimoine communal; • planifier un projet de maintien de l'état du patrimoine, le cas échéant, la réalisation de certains biens en fonction de leur état ou de leur affectation; • mettre en place une politique de valorisation du patrimoine financier et administratif; • prévoir un plan d'assainissement technique et énergétique des bâtiments communaux. |
| Principal service impliqué | Gérance du patrimoine |
| Date de lancement | 1 ^{er} janvier 2014 |
| Délai de réalisation actuel | 30 septembre 2014 |